

Dialogue Culturel National  
Ecologie dans le domaine de la culture

## Rapport final

Novembre 2024

### Impressum

Editeur: Dialogue culturel national (DCN), 2024

Ont participé à l'élaboration du rapport:

- Confédération : Département fédéral de l'intérieur (DFI) – Office fédéral de la culture (OFC)
- Cantons : Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) – Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC)
- Villes : Union des villes suisses (UVS) – Conférence des villes en matière culturelle (CVC)
- Communes : Association des communes suisses (ACS)

Groupe de travail et rédaction:

- Raffaella Castagnola Rossini, Directrice, Divisione della cultura e degli studi universitari, Cantone Ticino
- Matthias Christen, ehem. Leiter Dienst Filmförderung, Bundesamt für Kultur
- Giulia Fagetti, Collaboratrice scientifica, Divisione della cultura e degli studi universitari, Cantone Ticino
- Katrin Grögel, Leiterin Abteilung Kultur Basel-Stadt
- Marlene Iseli, ehem. Leiterin Kulturpolitik beim Schweizerischen Städteverband
- Valeria Lucentini, Leiterin Kulturpolitik beim Schweizerischen Städteverband
- Raphaël Kummer, Chef du Service Culture, Ville d'Yverdon-les-Bains
- Murielle Perritaz, Co-Direktorin Kultur, Stadt Zürich, Vorsitz
- Patrizia Pesko, Leiterin Dienst Filmförderung, Bundesamt für Kultur
- Seraina Rohrer, ehem. Leiterin des Bereichs Innovation und Gesellschaft, Pro Helvetia

## Table des matières

1.	Introduction	3
1.1.	Le Dialogue culturel national (DCN)	3
1.2.	Objectif et priorités du groupe de travail « Écologie dans le domaine de la culture »	3
2.	La réduction de l’empreinte CO <sub>2</sub> du secteur culturel	4
2.1.	La culture sous l’angle des objectifs climatiques définis par le secteur public	4
2.2.	Les principales émissions du secteur culturel	5
3.	La définition de mesures et d’objectifs concrets	5
3.1.	Le transfert des connaissances et l’échange de savoirs	5
3.1.1.	Le soutien aux acteurs et actrices culturels	5
3.1.2.	Renforcement coordonné des compétences des services de promotion culturelle (organismes de financement)	6
4.	Guides et instruments pour la réalisation d’un plan d’action	7
4.1.	Rapport sur les standards minimaux de référence pour le bilan CO <sub>2</sub>	7
4.2.	Guide Réduction de l’impact climatique pour les projets culturels	8
4.3.	Guide pour la réduction des émissions de CO <sub>2</sub> des institutions culturelles	8
5.	Synthèse des recommandations à l’attention des villes, des communes, des cantons et de la Confédération	8
	Annexe 1 : Synthèse du sondage de la CVC et de la CDAC (mars-juillet 2022)	10
	Annexe 2: Rapport sur les standards minimaux de référence pour l’établissement de bilans CO <sub>2</sub> dans le secteur culturel suisse	11
	Annexe 3 : Guide Réduction de l’impact climatique pour les projets culturels	23
	Annexe 4: Guide pour la réduction des émissions de CO <sub>2</sub> des institutions culturelles	28

# 1. Introduction

## 1.1. Le Dialogue culturel national (DCN)

Institué en 2011, le Dialogue culturel national (DCN) est conçu comme un instrument de coordination des activités culturelles et d'échange dans les questions de politique culturelle entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Ces trois niveaux étatiques s'efforcent d'analyser ensemble les défis de la politique culturelle nationale et de développer des mesures harmonisées pour y répondre. Le DCN se déroule à un double niveau, politique et opérationnel : chaque niveau se réunit deux fois par an. Dans un programme de travail quadriennal pour la période 2021–2024, le DCN a fixé les priorités de ses activités et constitué des groupes de travail.

Depuis 2021, le programme de travail s'articule autour des trois axes suivants :

- Stratégie nationale pour le patrimoine culturel de la Suisse ;
- Rémunération adéquate des actrices et acteurs culturels ;
- Écologie dans le domaine de la culture.

## 1.2. Objectif et priorités du groupe de travail « Écologie dans le domaine de la culture »

### Objectif

Le niveau politique du Dialogue culturel national a donné mandat au groupe de travail « Écologie dans le domaine de la culture » de formuler des recommandations portant sur les critères à observer pour une politique culturelle durable dans le contexte de l'encouragement (promotion) par les pouvoirs publics et sur des indicateurs permettant de prendre des mesures. Un objectif du groupe de travail était d'encourager les discussions autour de cette thématique, en élaborant des propositions concrètes destinées aux communes, aux villes, aux cantons et à la Confédération.

### Importance prioritaire accordée aux émissions de CO<sub>2</sub>

L'examen des conséquences que peut avoir une politique culturelle durable sur la promotion de la culture a mis en évidence de nombreux champs d'action possibles dans le domaine de la durabilité environnementale. Étant donné l'urgence climatique, le groupe de travail a décidé de se concentrer principalement sur le climat et donc sur les émissions carbone.

Le groupe de travail a priorisé les deux principaux domaines d'interventions:

- instaurer une **compréhension** des principales causes d'émissions de CO<sub>2</sub> dans les différents secteurs de la culture ;
- définir des **actions concrètes** selon les compétences des trois niveaux étatiques.

En procédant ainsi, le groupe de travail a tenu compte des initiatives existantes ou en cours d'élaboration, gérées par des organismes publics ou privés. On peut citer à cet effet, les organisations suivantes actives au niveau national:

- Tatenbank, la plateforme d'action centralisée pour une culture durable <https://www.m2act.ch/fr/toolbox/tatenbank/>
- Sustainable Arts, productions audiovisuelles, festivals/événements, productions scéniques et musées : <https://sustainablearts.ch/fr/>

- Reflector, Green guide for the performing arts : <https://www.m2act.ch/fr/projects/reflector/>
- Happy Museums : <https://www.happymuseums.ch/fr/was-wir-tun>
- Vert le futur : Industrie culturelle et événementielle : <https://vertlefutur.ch/>
- Manifestation-verte.ch pour les événements culturels et sportifs : [Manifestation Verte \(manifestation-verte.ch\)](https://www.manifestation-verte.ch/)

## **Obligation de la Confédération, des cantons, des villes et des communes**

Les trois niveaux étatiques ayant fixé des objectifs et des cadres légaux différents sur ce sujet (cf. Annexe 1), la responsabilité de lier les soutiens publics à des critères de durabilité ne peut faire l'objet d'une obligation édictée à ces trois niveaux par le Dialogue culturel national.

## **Responsabilité individuelles et responsabilité des collectivités publiques**

Le groupe de travail a relevé que la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur culturel doit être appréhendée à deux niveaux de responsabilité:

- actrices et acteurs culturels, pour réduire leur propre empreinte écologique ;
- services de promotion culturelle, pour définir des objectifs de réduction d'émissions s'appliquant à tout le domaine qu'ils soutiennent, et appuyer les actrices et acteurs culturels dans la réduction de leurs émissions.

## **2. La réduction de l'empreinte CO<sub>2</sub> du secteur culturel**

### **2.1. La culture sous l'angle des objectifs climatiques définis par le secteur public**

Le secteur culturel, comme tout autre secteur économiquement important, génère des émissions directes et surtout indirectes, ceci notamment en lien avec l'attrait touristique de la culture pour une ville ou une région. Les statistiques, les objectifs et les indicateurs de mesure des émissions de CO<sub>2</sub> n'existent guère à ce jour et n'apparaissent que depuis peu.

En principe, la question de l'impact de la culture sur le climat constitue un thème transversal et non le cœur de métier de la promotion culturelle. La culture a un impact sur le climat (infrastructure, mobilité, etc.), en même temps, ce thème est lié à des conflits d'objectifs. Pour le secteur culturel, la question de l'impact climatique est un moteur de changement et un facteur d'image. Le secteur culturel devrait apporter sa contribution à la réalisation des objectifs climatiques, mais la liberté artistique ne doit pas être limitée pour autant. Les conflits d'objectifs doivent être suivis activement. Il faudrait s'abstenir de définir des critères de protection du climat pour ou contre l'octroi de contributions à des projets ou à des entreprises dans le domaine culturel. En revanche, la solution consistant à formuler des objectifs de réduction des émissions dans le cadre des contrats de prestations devrait être envisagée.

Au cours du premier semestre 2022, le groupe de travail a soumis un bref questionnaire aux membres de la Conférence des villes en matière culturelle (CVC) et la Conférence des déléguées et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC) (cf. **annexe 1**) afin d'identifier les pratiques en vigueur ainsi que les réflexions en cours en matière de durabilité écologique. Au moment de recensement, la majorité des consultés n'avait pas encore établi des stratégies de réduction de l'empreinte écologique et/ou des mesures correspondantes au niveau de la politique de promotion culturelle. Fort de ce constat, le groupe de travail a décidé de mener une recherche sur les pratiques mises en place par les autorités communales et les organes gouvernementaux au niveau international.

La stratégie adoptée par la ville de Manchester a été identifiée comme source d'inspiration pour la définition des mesures à recommander et à développer dans le cadre du Dialogue

culturel national. Le guide *Zero Carbon Culture* ([manchester.gov.uk/ZeroCarbonCulture](http://manchester.gov.uk/ZeroCarbonCulture)) a été élaboré par l'organisation *Julie's Bicycle* ([juliesbicycle.com](http://juliesbicycle.com)) pour le compte du conseil municipal de la ville et fournit des recommandations d'action que les organisations culturelles de la ville peuvent mettre en œuvre de différentes manières en fonction de leur domaine d'activité.

Pour amener des changements en ce qui concerne l'efficacité climatique de la promotion et du travail culturels, il faut d'abord établir le statu quo et définir les besoins d'action correspondants. Ce n'est que sur cette base qu'il est possible d'agir de manière ciblée.

#### **Recommandation 1 :**

Le Dialogue culturel national recommande aux services de promotion culturelle (organismes publics de financement) de veiller à ce que la promotion de la culture contribue à la réalisation des objectifs climatiques définis par la ville, le canton et/ou au niveau national et définisse des objectifs correspondants.

## **2.2. Les principales émissions du secteur culturel**

La détermination et la vérification périodique de l'impact sur le climat sous la forme d'un bilan CO<sub>2</sub> sont deux étapes importantes sur la voie d'un secteur culturel respectueux du climat. Comme la mesure des émissions n'est pas encore très répandue dans la politique des villes, des cantons et de la Confédération au niveau culturel, il n'existe pas encore de normes uniformes qui puissent être appliquées. De nombreuses études au niveau international et diverses formes de bilans CO<sub>2</sub> suisses permettent cependant d'identifier les causes les plus importantes d'émission des différentes activités se rapportant au secteur culturel.

Sur cette base, le groupe de travail a décidé d'organiser trois workshops avec des représentantes et représentants du secteur culturel et des personnes expertes en questions climatiques pour identifier et évaluer les causes d'émissions les plus importantes pour quatre catégories culturelles : institutions, festivals et événements, productions, tournées. Le résumé et l'application des résultats de ces workshops sont illustrés au point **4.1**.

## **3. La définition de mesures et d'objectifs concrets**

### **3.1. Le transfert des connaissances et l'échange de savoirs**

#### **3.1.1. Le soutien aux acteurs et actrices culturels**

Bien que les institutions et organisations culturelles au niveau fédéral, cantonal et communal ne soient pas, pour la plupart, de gros émetteurs de CO<sub>2</sub>, il est important qu'elles définissent des mesures concrètes en vue des objectifs climatiques et/ou des plans d'action de la ville, du canton ou de la Confédération et qu'elles échangent à ce sujet avec les services de promotion culturelle (organismes de financement).

Comme les acteurs et actrices du secteur culturel ne disposent que rarement des connaissances nécessaires, ils ont souvent du mal à s'orienter dans cette thématique complexe. Il est donc très important de développer et de transférer les connaissances afin de faire évoluer la situation dans le domaine du climat. Le Dialogue culturel national recommande aux services de promotion culturelle qui disposent de moyens financiers et qui peuvent les utiliser à cette fin de les investir en priorité dans le développement et le transfert de connaissances pour les actrices et acteurs culturels.

#### **Recommandation 2 :**

Le Dialogue culturel national recommande aux services de promotion culturelle (organismes de financement), dans les limites de leurs moyens respectifs, de soutenir le développement et le transfert des connaissances des actrices et acteurs culturels. Les mesures à prendre à cet effet peuvent être les suivantes:

- 2a) le soutien à des mesures spécifiques de formation et développement de compétences pour les acteurs et actrices culturelles, par exemple des offres de formation et de coaching<sup>1</sup> ;
- 2b) le soutien temporaire d'organisations suprarégionales à but non lucratif disposant des compétences nécessaires pour assumer la tâche du transfert de connaissances<sup>2</sup>

#### **3.1.2. Renforcement coordonné des compétences des services de promotion culturelle (organismes de financement)**

De même, il convient également de coordonner le renforcement de compétences et le développement de plans d'action dans le domaine de la promotion culturelle aux niveaux communal, cantonal et fédéral. La mise en place d'une plate-forme de référence pour l'échange à l'échelle nationale entre les services de promotion culturelle contribuerait à développer les compétences des pouvoirs publics en matière de durabilité écologique dans le domaine culturel. En outre, cela permettrait de créer des synergies qui contribueraient à une utilisation consciencieuse et économique des ressources par les services de promotion culturelles. Cette plateforme serait à comprendre comme une initiative légère et informelle pour une phase d'apprentissage commun et d'échange d'expériences.

#### **Recommandation 3 :**

Le Dialogue culturel national recommande aux services de promotion culturelle de mettre en place ensemble une plateforme temporaire pour l'échange sur le plan national entre les services de promotion culturelle. Cette plateforme peut

---

<sup>1</sup> A citer à titre d'exemple au niveau national le programme Creative Climate Leadership (CCL), initié par la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia et la Fondation Mercator Suisse, mis en œuvre par Julie's Bicycle en partenariat avec Vert le Futur <https://www.creativeclimateleadership.com/>

<sup>2</sup> Cf. Liste des organisations sous le chapitre 1.2

- 3a) proposer des ateliers de mise en place et de constitution de compétences aux services de promotion culturelle ;
- 3b) permettre un échange régulier d'expériences.

L'utilisation de plateformes déjà existantes au niveau municipal, cantonal et national ou privé sera examinée à cet égard.

## 4. Guides et instruments pour la réalisation d'un plan d'action

Le Dialogue culturel national met à la disposition des services de promotion culturelle différents instruments pour instaurer, ensemble avec les actrices et acteurs culturels, une compréhension des émissions de CO<sub>2</sub> générées par le secteur culturel, définir des mesures pour les réduire et mettre en place un suivi.

Ces instruments ne sont pas obligatoires, mais constituent des offres proposées aux services de promotion culturelle. Ceux-ci peuvent à leur tour les mettre à la disposition des organisations culturelles qu'ils soutiennent. Cela est particulièrement utile lorsque ces services ne disposent pas des ressources nécessaires pour permettre aux organisations culturelles de commander leurs propres bilans carbone. Parmi les instruments mis à disposition, on trouve des normes de référence, des listes de contrôle et des guides pour les mesures possibles. Le groupe de travail Écologie dans le domaine culturel salue en outre le développement d'un calculateur de CO<sub>2</sub> applicable de manière globale au domaine culturel.

Ces instruments peuvent servir d'orientation pour les évaluations et les directives.

### **Recommandation 4 :**

Le Dialogue culturel national recommande aux organismes de financement d'utiliser des guides et des outils pour informer et sensibiliser les actrices et acteurs culturels, ainsi que pour mettre en œuvre des mesures concrètes.

Le Dialogue culturel national met divers instruments à la libre disposition des instances de promotion. Celles-ci peuvent à leur tour les mettre à la disposition des organisations culturelles de leur région, ville, commune ou canton.

Ces instruments sont les suivants :

- ⇒ Rapport sur les standards minimaux de référence pour le bilan CO<sub>2</sub> (annexe 2)
- ⇒ [Guide Réduction de l'impact climatique pour les projets culturels](#) (annexe 3)
- ⇒ Guide pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des institutions culturelles (annexe 4).

Les chapitres **4.1 à 4.3** expliquent brièvement quels sont les principaux outils mis à la disposition des services de promotion culturelle et des acteurs et des actrices culturelles.

### **4.1. Rapport sur les standards minimaux de référence pour le bilan CO<sub>2</sub>**

Pour cet instrument, le groupe de travail a décidé de se concentrer sur les principales sources d'émission pour les interventions, de manière à atteindre un impact aussi important que possible lors des interventions. Dans le cadre de trois workshops, avec des représentants des associations faïtières et d'organisations liées aux divers secteurs de la culture, ainsi qu'avec des spécialistes des émissions de CO<sub>2</sub>, les principales causes d'émissions du secteur culturel

ont été hiérarchisées (par ordre de priorité). Le *Rapport sur les standards minimaux de référence* (annexe 2) représente **un guide d'orientation pour les institutions et les organisations culturelles qui vise à identifier les mesures permettant la diminution de leur empreinte écologique et à établir un ordre de priorité pour ces mesures.**

Les priorités portant sur les causes d'émission du secteur culturel se répartissent selon quatre catégories : **institutions, créations/productions, tournées, festivals et événements**. Ces origines d'émission définissent les standards minimaux sur la base desquelles les pouvoirs publics et les actrices et acteurs culturels peuvent définir ensemble des mesures prioritaires pour l'organisation culturelle concernée.

#### **4.2. Guide Réduction de l'impact climatique pour les projets culturels**

Le guide *Réduction de l'impact climatique pour les projets culturels* (cf. annexe 3) est proposé sous forme de liste de vérification (*check list*). Il permet aux personnes et organisations portant les projets ainsi qu'aux services de promotion culturelle d'identifier les mesures susceptibles d'être réalisées à court et à moyen terme pour réduire les émissions CO<sub>2</sub> d'un projet de production artistique, de tournée ou de représentation.

Le questionnaire a été élaboré par le groupe de travail en établissant un ordre de priorité pour les standards minimaux de référence (cf. 4.1.) et il se focalise sur des mesures à prendre dans des secteurs d'interventions spécifiques (par exemple mobilité, matériel, communication et sensibilisation).

Il a été testé par plusieurs actrices et acteurs culturels dans le cadre d'un atelier. La présente version a été élaborée sur la base de leurs réactions.

#### **4.3. Guide pour la réduction des émissions de CO2 des institutions culturelles**

Le *Guide pour la réduction des émissions de CO2 des institutions culturelles* (cf. annexe 4) est un outil d'orientation, un instrument d'évaluation et un plan d'action destiné aux institutions culturelles pour mettre en œuvre des mesures concrètes afin de réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Il est conçu également comme une liste de vérification (*check list*) et comprend sept domaines clés avec des mesures d'application correspondantes. Il vise à fournir des suggestions de mesures concrètes correctes et pertinentes pour chaque organisation culturelle, en fonction de son domaine d'activité et de son mode de fonctionnement. Le guide tient compte en priorité des domaines d'intervention considérés comme centraux selon le rapport sur les standards minimaux à observer. (cf. 4.1.). Ce guide a été élaboré en concertation avec l'organisation Reflector.

### **5. Synthèse des recommandations à l'attention des villes, des communes, des cantons et de la Confédération**

Le Dialogue culturel national recommande aux services de promotion culturelle



1. de veiller à ce que la promotion de la culture contribue à la réalisation des objectifs climatiques définis par la ville, le canton et/ou au niveau national, et définisse des objectifs correspondants ;
2. dans le cadre de leurs possibilités respectives, de soutenir le développement et le transfert des connaissances des acteurs culturels. Les mesures à prendre à cet effet peuvent être les suivantes: a) le soutien à des mesures spécifiques de formation et au développement de compétences pour les acteurs et actrices culturelles, par exemple des offres de formation et de coaching; b) le soutien temporaire aux organisations suprarégionales à but non lucratif disposant des compétences nécessaires pour assumer la tâche du transfert de connaissances ;
3. de mettre en place une plateforme temporaire pour l'échange sur le plan national entre les services de promotion culturelle. Cette plateforme peut a) proposer des ateliers d'introduction à la question et d'acquisition de compétences en la matière destinés aux services de promotion culturelle; b) permettre un échange régulier d'expériences ;
4. d'utiliser des guides et des instruments pour informer et sensibiliser les acteurs culturels, ainsi que pour mettre en œuvre des mesures concrètes. Le Dialogue culturel national met divers instruments à la libre disposition des instances de promotion cantonales. Celles-ci peuvent à leur tour les mettre à la disposition des organisations culturelles de leur région, ville, commune. Chaque organisme chargé de la promotion et de la culture est libre de choisir les instruments qui lui conviennent le mieux.

## Annexes

### Annexe 1 : Synthèse du sondage de la CVC et de la CDAC (mars-juillet 2022)

**Consultation des villes, des cantons, de la confédération sur leurs pratiques en vigueur et réflexions en cours, consultation de partenaires privés.** Le groupe de travail a adressé durant le premier semestre 2022 un bref questionnaire aux membres de la CVC et de la CDAC afin d'identifier les conditions-cadres pertinentes existantes dans les différentes villes et cantons. Des informations ont ainsi été obtenues auprès de 29 villes et 23 cantons. Les constats principaux sont les suivants:

- env. 50 % des villes et des cantons consultés n'ont pas de bases juridiques contraignantes ou de stratégies générales dans le domaine de la durabilité ;
- env. 70 % des organisations et personnes consultées n'ont pas encore établi des mesures au niveau de leur politique culturelle ;
- env. 70 % des organisations et personnes consultées n'ont pas établi de stratégie de réduction de l'empreinte écologique (déchets, énergie, transports, achats et approvisionnement) ;
- plus de 60% des organisations et personnes consultées ont développé des mesures de promotion de la durabilité, comme des guides pratiques pour l'organisation de manifestations, un échange d'informations destinées à l'affichage.
- La majorité des institutions culturelles qui relèvent des villes et des cantons abordent la question de la durabilité et ont pris des mesures dans différents domaines. Mais
  - env. 80 % des organisations et personnes consultées n'ont pas de budget pour soutenir des programmes ou instruments mis en place par les institutions culturelles, et
  - env. 60 % n'effectuent pas d'évaluation des mesures.

## **Annexe 2: Rapport sur les standards minimaux de référence pour l'établissement de bilans CO<sub>2</sub> dans le secteur culturel suisse**

# Standards minimaux de référence pour l'établissement de bilans CO<sub>2</sub> dans le secteur culturel suisse

## Table des matières

### **1. Contexte et classification**

1.1. Standards minimaux de référence pour l'établissement de bilans CO<sub>2</sub> dans le secteur culturel suisse

1.2. Catégories de création culturelle

### **2. Résultats de la consultation**

2.1. Hiérarchisation des sources d'émission : niveau d'influence et impact sur le climat

2.2. Impact sur le climat

2.3. Niveau d'influence sur les sources d'émission de CO<sub>2</sub>

2.4. Hiérarchisation des sources d'émission

2.5. Stratégies en lien avec les sources d'émission

### **Glossaire**

Octobre 2023

## 1. Contexte et classification

Dans le cadre du Dialogue culturel national (DCN), la Confédération, les cantons, les villes et les communes s'emploient à analyser ensemble les défis de la politique culturelle nationale et à développer des mesures harmonisées pour y répondre. Dans son programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024, le DCN a défini les priorités de ses activités, parmi lesquelles l'« **écologie dans le domaine de la culture** ».

Selon une précédente évaluation, certaines branches culturelles telles que le cinéma ou les festivals et événements utilisent déjà des instruments pour calculer les facteurs d'émission. Ces instruments sont toutefois limités aux branches en question. À l'heure actuelle, aucun instrument ne satisfait aux exigences requises pour établir des bilans CO<sub>2</sub> spécifiques au secteur culturel suisse, toutes branches confondues, en vue de déterminer les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub>.

Avant d'adapter ou de généraliser un instrument existant, ou d'en développer un nouveau, il est nécessaire de parvenir à un consensus quant aux catégories de création culturelle et aux sources d'émission à inclure dans le bilan CO<sub>2</sub>. Dans cette optique, le groupe de travail a lancé une procédure de consultation au printemps 2023 auprès de représentants et représentantes d'associations et d'institutions culturelles et de spécialistes disposant d'une expérience dans la réalisation de bilans CO<sub>2</sub> dans le secteur culturel. Le présent rapport résume les résultats de cette consultation.

### 1.1 Standards minimaux de référence pour l'établissement de bilans CO<sub>2</sub> dans le secteur culturel suisse

L'évaluation et le contrôle réguliers de l'impact climatique, sous forme de **bilan CO<sub>2</sub>**, constituent une étape importante sur la voie d'une création culturelle respectueuse du climat. Le bilan CO<sub>2</sub> est un instrument dont l'utilité est largement reconnue. Étant donné que la mesure des émissions dans le secteur culturel n'est pas encore très répandue, il n'existe toutefois **à ce jour pas de standards uniformes pour la réalisation de bilans CO<sub>2</sub> dans le secteur culturel**.

Si l'octroi de subventions devait un jour être subordonné à des critères de durabilité, il serait nécessaire de définir préalablement des standards (minimaux) uniformes pour l'établissement de bilans CO<sub>2</sub>. Disposer de **standards minimaux de référence pour l'établissement de bilans CO<sub>2</sub> dans le secteur culturel suisse** garantit la prise en compte et la mesure des principales sources d'émission (les plus importantes et celles sur lesquelles il est le plus possible d'influer) selon les mêmes critères. Il s'agit d'une condition préalable pour permettre aux institutions et aux productions régulières de comparer leurs activités d'année en année ou de production en production.

Les standards minimaux de référence présupposent donc un consensus sur la **hiérarchisation des sources d'émission**.

## 1.2 Catégories de création culturelle

En vue d'élaborer des recommandations concernant les standards minimaux de référence pour l'établissement de bilans CO<sub>2</sub> dans le secteur culturel suisse, le groupe de travail a réalisé une **consultation dans les différentes régions**. Dans ce but, des ateliers ont été organisés dans trois régions linguistiques afin de définir le cadre du bilan CO<sub>2</sub> dans le secteur culturel suisse (→ liste des participant-e-s en annexe).

La consultation met en évidence l'**hétérogénéité du secteur culturel**. Pour tenir compte de cette hétérogénéité, **quatre catégories de création culturelle** ont été définies et les sources d'émission ont été hiérarchisées pour chaque catégorie :

- **Institutions** : institutions culturelles liées à un bâtiment, par ex. musées, théâtres, opéras
- **Productions** : production d'œuvres telles que design, développement de jeux, productions théâtrales, œuvres d'art, livres, compositions
- **Festivals/événements** : formes de création culturelle liées à une manifestation, comme les festivals de musique, de théâtre, de danse
- **Tournées** : productions mobiles avec plusieurs lieux de représentation différents, par ex : compagnies de danse, tournées littéraires, musicales

Chaque catégorie de création culturelle présente un profil CO<sub>2</sub> « typique » : la part des différentes sources d'émission de CO<sub>2</sub> par rapport aux émissions totales varie d'une catégorie à l'autre.

## 2. Résultats de la consultation

### 2.1 Hiérarchisation des sources d'émission : niveau d'influence et impact sur le climat

Les ateliers ont clairement mis en évidence la nécessité d'évaluer et de hiérarchiser les sources d'émission en fonction des deux paramètres suivants :

- **Niveau d'influence** : dans quelle mesure l'organisation qui établit son bilan CO<sub>2</sub> peut-elle influencer directement sur la source d'émission ? La source d'émission relève-t-elle ou non de la sphère d'influence directe des acteurs et actrices culturels ?
- **Effets sur le climat** : quel est l'impact de la source d'émission ? Quelle est son importance par rapport aux émissions totales ?

Les acteurs et actrices culturels qui ont participé aux ateliers ont abouti à la conclusion que les sources d'émission **à fort impact climatique et sur lesquelles il est le plus possible d'influer** devaient être traitées en priorité.

## 2.2 Impact sur le climat

Malgré les spécificités individuelles des quatre catégories de création culturelle, la consultation a permis de trouver un consensus sur les sources d'émission à fort impact climatique.

- **Installations appartenant à l'organisation (le cas échéant)** : chauffage au gaz et au fioul
- **Parc de véhicules appartenant à l'organisation (le cas échéant)** : véhicules à carburant fossile et véhicules électriques
- **Carburants** : diesel, essence, gaz naturel, électricité pour le parc de véhicules de l'organisation ou l'exploitation de générateurs
- **Électricité** : électricité (location), technique de la scène, éclairages
- **Chauffage et froid à distance** : chauffage ou refroidissement des locaux
- **Mobilité** : déplacements professionnels, mobilité pendulaire du personnel
  - o **Transport et distribution (en aval)** – y.c. mobilité du public et mobilité des prestataires (artistes, etc.)
  - o **Transport et distribution (en amont)** : transport d'œuvres et de matériel
- **Achat de biens et services** : costumes, décors, service de traiteur/restauration, hébergement/nuitées, prestations (technique, éclairages, etc.)
- **Exploitation d'installations louées ou en leasing** : par ex. studios, salles de répétition, ateliers, entrepôts, consommation thermique

À noter que certaines sources d'émission n'ont été jugées pertinentes que pour une seule catégorie de création culturelle (institutions, productions, festivals/événements, tournées).

## 2.3 Niveau d'influence sur les sources d'émission de CO<sub>2</sub>

Un principe important du bilan CO<sub>2</sub> est le classement des émissions de gaz à effet de serre dans trois domaines, appelés **scopes**, qui correspondent au niveau d'influence sur les sources d'émission.

- Le **scope 1** correspond aux émissions de gaz à effet de serre directes provenant d'installations fixes et mobiles appartenant à l'organisation. Cela inclut notamment les installations de chauffage, les véhicules (parc de véhicules) et les émissions résultant de processus physiques ou chimiques (fuites, diffusion de fluides frigorigènes contenus dans des installations de réfrigération, etc.). L'organisation qui établit son bilan CO<sub>2</sub> peut influencer directement sur ces émissions.
- Le **scope 2** correspond aux **émissions de gaz à effet de serre indirectes provenant de l'achat d'énergie**, par ex. l'électricité et le chauffage à distance. L'organisation qui établit son bilan CO<sub>2</sub> peut influencer au moins en partie sur ces émissions.

- Le **scope 3** correspond aux **émissions de gaz à effet de serre indirectes provenant d'activités en amont et en aval**, par ex. les déplacements professionnels et l'achat de biens et services. L'organisation qui établit son bilan CO<sub>2</sub> ne peut influencer que de manière limitée sur ces émissions.

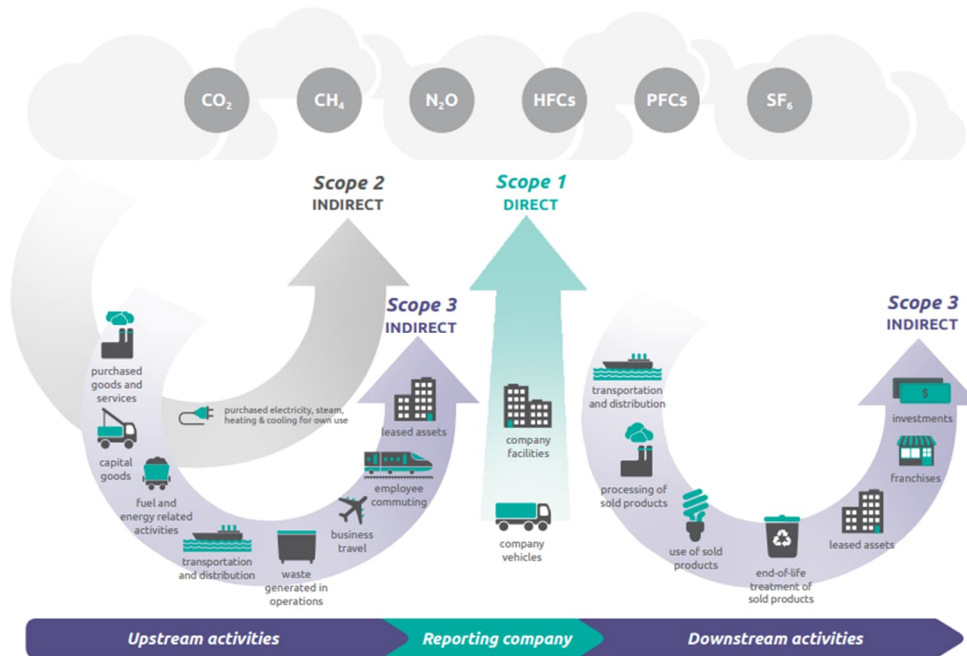


Fig. 1 : Les trois scopes intervenant le long de la chaîne de création de valeur selon le Greenhouse Gas Protocol (illustration : Greenhouse Gas Protocol)

Parmi les émissions de gaz à effet de serre indirectes provenant d'activités en amont et en aval relevant du **scope 3**, il convient de prioriser **les sources d'émission qui ont le plus fort impact climatique et sur lesquelles il est le plus possible d'influer**, et de développer des mesures adéquates pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

## 2.4 Hiérarchisation des sources d'émission

Les trois ateliers ont permis d'atteindre un consensus en ce qui concerne la hiérarchisation des sources d'émission des quatre catégories (institutions, productions, festivals/événements et tournées). Les quatre tableaux ci-après fournissent un récapitulatif :

## Hiérarchisation des sources d'émission pour les institutions

Institutions Institutions culturelles liées à un bâtiment (théâtres, opéras, musées, galeries, studios, clubs, salles de concert, etc.)	
Scope 1 Émissions directement imputables à l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Installations appartenant à l'organisation : chauffage au gaz et au fioul</li><li>• Parc de véhicule appartenant à l'organisation : véhicules à carburant fossile et véhicules électriques</li><li>• Carburants : diesel, essence, gaz naturel, électricité pour le parc de véhicules appartenant à l'organisation, etc.</li></ul>
Scope 2 Émissions indirectes (achat d'énergie)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Électricité : consommation d'électricité des bâtiments appartenant à l'organisation</li><li>• Chauffage et froid à distance (uniquement pour les bâtiments appartenant à l'organisation)</li></ul>
Scope 3 (priorité) Autres émissions indirectes provenant d'activités en amont et en aval	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achat de biens et services : offre de restauration et exploitation du bar, décors, matériel publicitaire, nuitées d'hôtel, etc.</li><li>• Mobilité :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Déplacements professionnels</li><li>○ Mobilité pendulaire du personnel</li><li>○ Transport et distribution (en amont)</li><li>○ Transport et distribution (en aval) – y c. mobilité du public et des prestataires (artistes, etc.)</li></ul></li><li>• Biens d'équipement : équipements techniques, installations fixes, etc.</li><li>• Émissions liées aux carburants et à l'énergie (non comprises dans le scope 1 ou 2)</li><li>• Exploitation d'installations louées ou en leasing (non comprise dans le scope 1 ou 2) : électricité générale pour les studios, ateliers et entrepôts loués, consommation thermique d'installations n'appartenant pas à l'organisation</li><li>• Exploitation d'installations louées ou en leasing (non comprise dans le scope 1 ou 2) : électricité pour l'utilisation de bâtiments par des tiers</li></ul>



## Hiérarchisation des sources d'émission pour les productions

Production d'oeuvres (design, développement de jeux, productions théâtrales, œuvres d'art, livres, compositions, littérature, etc.)	
<b>Scope 1</b> Émissions directement imputables à l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Parc de véhicules appartenant à l'organisation : véhicules à carburant fossile et véhicules électriques</li><li>• Carburants : diesel, essence, gaz naturel, électricité pour le parc de véhicules appartenant à l'organisation ou pour l'exploitation de générateurs</li></ul>
<b>Scope 2</b> Émissions indirectes (achat d'énergie)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Électricité (location)</li></ul>
<b>Scope 3 (priorité)</b> Autres émissions indirectes provenant d'activités en amont et en aval	<ul style="list-style-type: none"><li>• Exploitation d'installations louées ou en leasing (non comprise dans le <i>scope</i> 1 ou 2) : électricité générale pour les studios, ateliers et entrepôts loués, consommation thermique</li><li>• Mobilité :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Déplacements professionnels</li><li>○ Mobilité pendulaire du personnel</li><li>○ Transport et distribution (en aval) – y c. mobilité des prestataires (artistes, etc.)</li></ul></li><li>• Achat de biens et services : décors, matériel, costumes, etc.</li></ul>

## Hiérarchisation des sources d'émission pour les festivals et événements

Festivals et événements Formes de création culturelle liées à une manifestation (festivals de musique, de théâtre, etc.)	
<i>Scope 1</i> Émissions directement imputables à l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Parc de véhicules appartenant à l'organisation : véhicules à carburant fossile et véhicules électriques</li><li>• Carburants : diesel, essence, gaz naturel, électricité pour le parc de véhicules appartenant à l'organisation ou pour l'exploitation de générateurs</li></ul>
<i>Scope 2</i> Émissions indirectes (achat d'énergie)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Électricité (location)</li></ul>
<i>Scope 3 (priorité)</i> Autres émissions indirectes provenant d'activités en amont et en aval	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achat de biens et services : repas / service de traiteur, nuitées d'hôtel / hébergements</li><li>• Mobilité :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Déplacements professionnels</li><li>○ Mobilité pendulaire du personnel</li><li>○ Transport et distribution (en amont)</li><li>○ Transport et distribution (en aval) – y c. mobilité du public et des prestataires (artistes, etc.)</li></ul></li><li>• Exploitation d'installations louées ou en leasing (non comprise dans le <i>scope 1</i> ou <i>2</i>) : électricité générale pour les salles de répétition, salles de concert et ateliers loués, consommation thermique</li><li>• Déchets</li></ul>

## Hiérarchisation des sources d'émission pour les tournées

<b>Tournée</b> <b>Productions mobiles avec plusieurs lieux de représentation différents</b> <b>(compagnies [de danse], tournées musicales, littéraires, etc.)</b>	
<b>Scope 1</b> <b>Émissions</b> <b>directement</b> <b>imputables à</b> <b>l'exploitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc de véhicules appartenant à l'organisation : véhicules à carburant fossile et véhicules électriques</li> <li>• Carburants : diesel, essence, gaz naturel, électricité pour le parc de véhicules appartenant à l'organisation ou pour l'exploitation de générateurs</li> </ul>
<b>Scope 2</b> <b>Émissions indirectes</b> <b>(achat d'énergie)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Électricité (location)</li> </ul>
<b>Scope 3 (priorité)</b> <b>Autres émissions</b> <b>indirectes</b> <b>provenant</b> <b>d'activités en amont</b> <b>et en aval</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déplacements professionnels</li> <li>○ Mobilité pendulaire du personnel</li> <li>○ Transport et distribution (en amont), p. ex. instruments, matériel pour les décors, technique</li> <li>○ Transport et distribution (en aval) – y c. mobilité du public, p. ex. instruments, matériel pour les décors, technique</li> </ul> </li> <li>• Achat de biens et services : nuitées d'hôtel, hébergements</li> <li>• Exploitation d'installations louées ou en leasing (non comprise dans le <i>scope</i> 1 ou 2) : électricité générale pour les salles de répétition et entrepôts loués, consommation thermique</li> </ul>

## 2.5 Stratégies en lien avec les sources d'émission

S'agissant des sources d'émission, on peut identifier les stratégies et recommandations d'action suivantes :

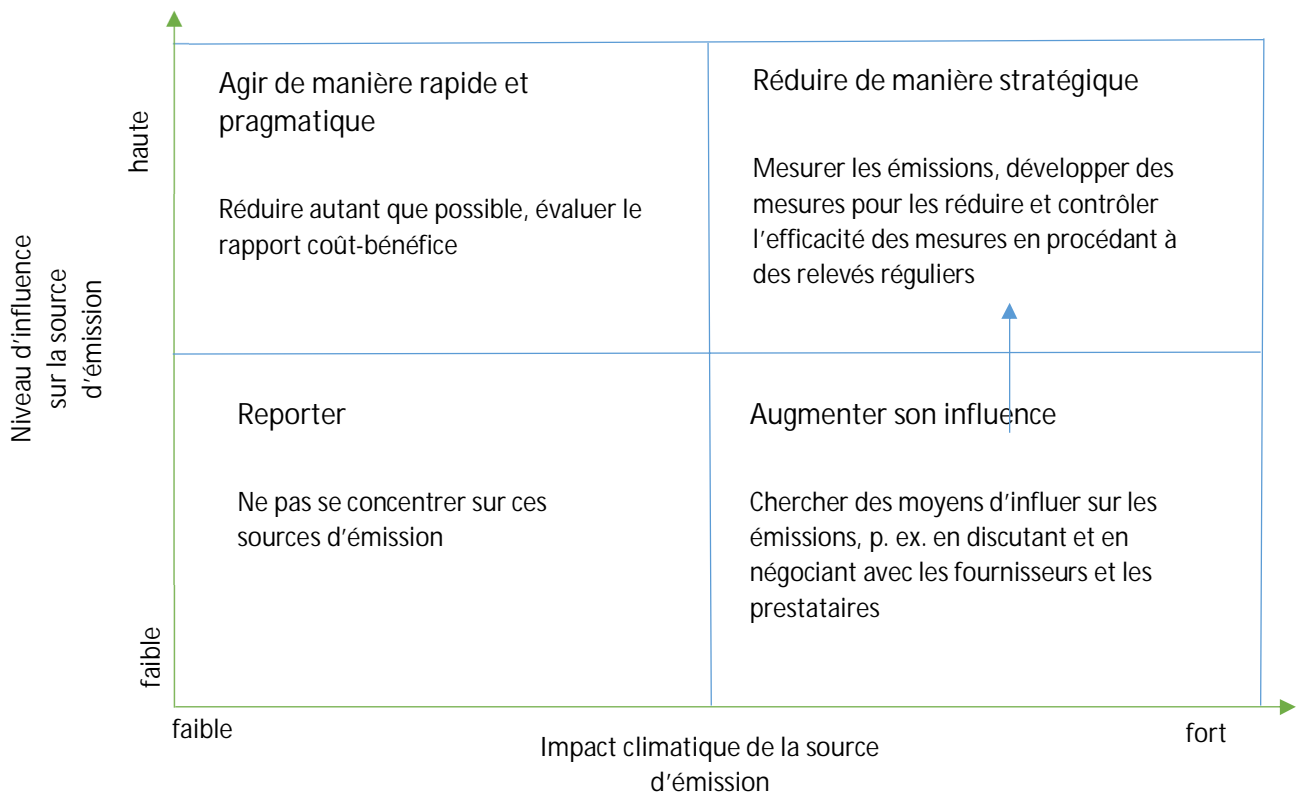


Fig. 2 : Stratégies relatives aux sources d'émission (illustration originale)

À titre d'exemple, le schéma ci-après propose une évaluation, en fonction de ces deux axes, des sources d'émission d'une **institution disposant de sa propre offre de restauration** :

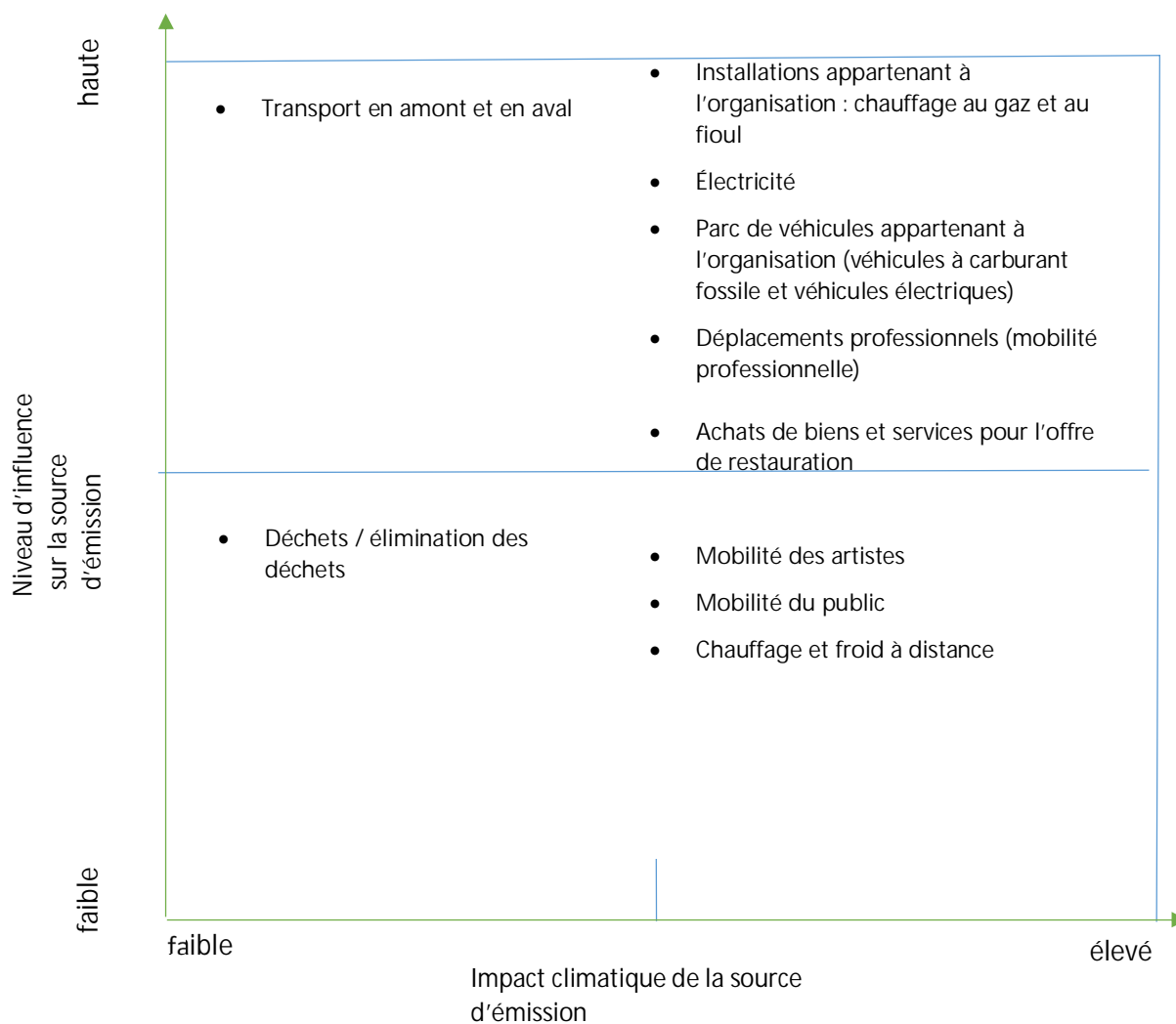


Fig. 3 : Niveau d'influence sur les sources d'émission et impact climatique de ces sources d'émission : exemple pour l'institution disposant de sa propre offre de restauration

Ce schéma diffère légèrement pour les autres catégories de création culturelle (productions, festivals/événements et tournées) ainsi qu'au sein d'une même catégorie (par ex. deux institutions). Si certains profils ou modèles « typiques » se dégagent pour chacune des quatre catégories, chaque organisation présente en fin de compte une **combinaison unique et caractéristique** entre le niveau d'influence sur les sources d'émission et l'impact climatique de ces sources d'émission.

## Glossaire

**Bilan CO<sub>2</sub>** : dans le présent rapport, ce terme est synonyme de « bilan carbone » et de « bilan des émissions de gaz à effet de serre ». Le bilan CO<sub>2</sub> permet de déterminer l'impact de l'élément considéré sur l'effet de serre. Selon les normes internationales, le bilan CO<sub>2</sub> inclut les sept principaux gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto.

**Gaz à effet de serre** : le protocole de Kyoto identifie les sept principaux gaz à effet de serre suivants : le dioxyde de carbone (gaz de référence, CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (gaz hilarant, N<sub>2</sub>O), le trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>) et les gaz fluorés (gaz F) : hydrofluorocarbones (HFC), perfluorocarbones (PFC) et hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).

**Équivalent CO<sub>2</sub>** : d'autres gaz à effet de serre que le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ont un impact sur le changement climatique. Afin de pouvoir comparer l'impact sur le climat des différents gaz, leurs émissions sont converties en équivalents CO<sub>2</sub>.

**Sources d'émission** : activités ou substances responsables de l'émission de gaz à effet de serre.

**Facteur d'émission** : le facteur d'émission indique combien de kilogrammes (kg) ou de tonnes (t) de gaz à effet de serre sont libérés lors de l'utilisation d'une quantité définie d'une source d'énergie. Il est généralement exprimé en kg CO<sub>2</sub> par kg.

**Durabilité** : dans le présent rapport, le terme « durabilité » est synonyme de « durabilité écologique », étant donné que le groupe de travail du DCN a concentré ses travaux sur l'aspect *écologique*, en particulier l'*impact climatique de la création culturelle*. Outre le climat, la durabilité écologique recouvre des domaines tels que la biodiversité, la protection de l'environnement, la consommation d'eau et la consommation de ressources, lesquels ne seront pas traités plus avant dans le cadre de l'axe de travail « Écologie dans le domaine de la culture ». Une compréhension globale de la durabilité inclurait les objectifs de développement durable et des considérations sociales.

## Annexe 3 : Guide Réduction de l'impact climatique pour les projets culturels

### Informations à l'attention des services de promotion culturelle sur l'utilisation du guide :

Les guides ont été élaborés dans le cadre du Groupe de travail du Dialogue Culturel National Durabilité écologique dans les entreprises culturelles. Ils peuvent être intégrés par les organismes de soutien dans les processus de demande ou être mis à la disposition de tiers. Selon le format de la subvention, les services de promotion culturelle peuvent n'utiliser que certains guides, ces derniers pouvant de surcroît être adaptés aux besoins des différents organismes. Les guides s'adressent aux actrices et acteurs culturels et aux organisations suisses.

A l'heure actuelle, le Groupe de travail du Dialogue culturel national déconseille d'utiliser les émissions de CO<sub>2</sub>/l'impact climatique comme critère de sélection ou d'évaluation lors de la décision d'octroi de subvention. L'objectif est plutôt de fournir aux acteurs et actrices culturels un guide aussi simple que possible et de les sensibiliser ainsi à ce thème.

Dans tous les cas, les services de promotion culturelle devraient communiquer clairement sur le fait que le guide s'adresse aux actrices et acteurs culturels en tant que possibilité de réfléchir à leur propre pratique en tenant compte des émissions, ou s'il doit être obligatoirement rempli lors du dépôt de la demande. Dans ce dernier cas, le Groupe de travail du Dialogue culturel national recommande d'accompagner le guide d'une mention indiquant si et comment les données seront utilisées par le service de promotion culturelle (cf. proposition ci-dessous). Si le guide est proposé comme moyen d'autoréflexion, le Groupe de travail du Dialogue culturel national recommande d'inclure une question ouverte sur les mesures de réduction de l'impact climatique dans le questionnaire accompagnant la demande de subvention.

L'objectif est que les responsables de projet réfléchissent, lors de la planification du concept et de la mise en œuvre, à ce qui peut être fait dans le projet pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et l'impact sur le climat. Le guide se limite donc délibérément aux aspects sur lesquels les artistes ont généralement une influence directe.

Il existe un guide par type de projet

- Productions artistiques : réalisation de productions telles que créations design, jeux vidéo, productions théâtrales, œuvres d'art, productions littéraires et musicales, etc.
- Tournées : productions itinérantes avec plusieurs lieux de représentation différents, par ex. engagements externes, tournées théâtrales, tournées littéraires, performances de danse et de cirque, tournées musicales, expositions itinérantes, etc.
- Présentations liées aux manifestations de l'activité culturelle telles que festivals de musique, de théâtre ou de danse, représentations, expositions, etc.

Propositions de formulations pour les services de promotion culturelle :

- A. Le guide est une offre d'autoréflexion lors de la planification et de la réalisation d'un projet. Il ne doit donc pas être remis avec la demande de subvention. Notre formulaire portant sur la demande de soutien contient toutefois la question « Quelles mesures prenez-vous pour mettre en œuvre votre projet en ménageant les ressources ? » Nous vous prions de bien vouloir répondre à cette question. Vos indications nous serviront à effectuer des évaluations statistiques et à élargir nos connaissances. Si les mesures que vous prévoyez pour réduire l'impact sur le climat entraînent des coûts supplémentaires, nous vous prions de le mentionner dans le budget soumis.
- B. Le guide doit être rempli et remis lors du dépôt de la demande. Vos données nous servent à effectuer des analyses statistiques et à élargir nos connaissances. Si les mesures que vous prévoyez pour réduire l'impact sur le climat entraînent des coûts supplémentaires, nous vous prions de les mentionner dans le budget soumis. Il n'est pas attendu que vous preniez toutes les mesures énumérées.

## Guide sur la réduction de l'impact climatique des productions artistiques (contributions à la production, bourses, contributions à la recherche)

Le présent guide contient des suggestions pour réduire l'impact climatique lors de la planification et de la mise en œuvre de projets artistiques et culturels, tout en améliorant leur durabilité écologique.

Les mesures suivantes contribuent à réduire l'impact climatique des productions artistiques tout en ménageant les ressources naturelles.

### Mobilité et approvisionnement

- Mobilité uniquement si nécessaire (par ex. vidéoconférences au lieu de voyages)
- Utilisation des transports en commun
- Pas de vols pour les itinéraires nécessitant moins de 6 à 8<sup>3</sup> heures de voyage
- Réduction du transport de matériel
- Covoiturage ou mise en commun d'autres possibilités de transport
- Approvisionnement principalement végétan ou végétarien
- Approvisionnement principalement régional ou issu de production durable
- Prévention du gaspillage alimentaire

### Matériel

- Utilisation de matériaux écologiques
- Recyclage ou partage des matériaux (économie circulaire, recyclage valorisant [*upcycling*])
- Réduction et tri de déchets

### Engagement continu et partenariats

- Planification globale du projet en fonction de son impact climatique (utilisation d'un calculateur CO<sub>2</sub>, compensations, normes de durabilité, ODD, etc.)
- Utilisation d'un label de durabilité ou d'une certification de l'organisation avec un label
- Déclaration officielle/publication de déclaration d'engagement afin de donner l'exemple

Champ de commentaires ouvert (par ex. défis, obstacles, réflexions diverses)

Des informations complémentaires sur le climat et l'écologie, mais aussi des outils et des conseils sont par exemple disponibles sous [tatenbank.org](https://tatenbank.org).

---

<sup>3</sup>Nous recommandons aux services de promotion culturelle de communiquer ces conditions conformément aux réglementations cantonales ou municipales.



## Guide sur la réduction de l'impact économique des tournées (tournées musicales, voyages de lecture, expositions itinérantes, etc.)

Le présent guide contient des suggestions pour réduire l'impact climatique lors de la planification et de l'exécution de tournées.

Les mesures suivantes contribuent à réduire l'impact climatique des tournées tout en ménageant les ressources naturelles.

### Mobilité

- Planification minutieuse de l'itinéraire avec évaluation des moyens de transport et optimisation du trajet
- Slow touring* (séjours prolongés, formats hybrides...)
- Utilisation des transports en commun, d'une voiture électrique ou covoiturage
- Pas de vols pour les itinéraires nécessitant moins de 6 à 8<sup>4</sup> heures
- Réduction du transport de matériel (location de matériel supplémentaire sur place)
- Nuitées dans des éco-hôtels ou hébergements durables (certification)

### Matériel et approvisionnement

- Réduction et conception durable de la marchandise
- Approvisionnement principalement végétan ou végétarien
- Approvisionnement principalement régional ou issu de production durable
- Prévention du gaspillage alimentaire

### Communication et sensibilisation

- Réflexion sur le climat, la biodiversité ou d'autres thèmes liés à la durabilité au sein de l'équipe
- Sensibilisation ciblée des partenaires / des sites des représentations / du public vis-à-vis du climat, de la biodiversité ainsi que d'autres thèmes liés à la durabilité

### Engagement continu

- Planification globale du projet en fonction de son impact climatique (par exemple à l'aide d'un calculateur CO<sub>2</sub>, etc.)
- Déclaration officielle / publication de déclaration d'engagement afin de donner l'exemple

Champ de commentaires ouvert (par ex. défis, obstacles, réflexions diverses)

Des informations complémentaires sur le climat et l'écologie, mais aussi des outils et des conseils sont par exemple disponibles sous [tatenbank.org](http://tatenbank.org).

---

<sup>4</sup> Nous recommandons aux services de promotion culturelle de communiquer ces conditions conformément aux réglementations cantonales ou municipales.

## Guide sur la réduction de l'impact climatique des présentations liées à des manifestations (par ex. festivals, représentations, expositions, etc.)

Le présent guide contient des suggestions pour réduire l'impact climatique lors de la planification et de la réalisation de manifestations.

Les mesures suivantes contribuent à réduire l'impact climatique des tournées tout en ménageant les ressources naturelles.

### Mobilité et approvisionnement

- Mobilité uniquement si nécessaire (p. ex. vidéoconférences au lieu de voyages)
- Motivation des collaboratrices et collaborateurs, invités ainsi que du public à recourir aux transports en commun pour rejoindre les sites en question (prix réduits, billets combinés)
- Pas de vols pour les artistes participantes/participants lors d'itinéraires nécessitant moins de 6 à 8 heures de voyage<sup>5</sup>
- Réduction du transport de matériel
- Approvisionnement principalement végétan ou végétarien
- Approvisionnement principalement régional ou issu de production durable
- Prévention du gaspillage alimentaire

### Matériel

- Utilisation de matériaux respectueux du climat
- Recyclage (économie circulaire, recyclage valorisant [*upcycling*]) ou partage du matériel (expositions, décors de théâtre)
- Impression sur demande des catalogues, brochures, etc.
- Réduction et tri des déchets

### Infrastructure (dans la mesure où il est possible de l'influencer)

- Amélioration de l'efficacité énergétique (par ex. appareils à faible consommation d'énergie, courant vert)
- Réduction de la consommation d'eau
- Réduction des émissions de chauffage et de refroidissement (par ex. réduction de la température ambiante, abaissement du chauffage la nuit)
- Mesures visant à protéger la biodiversité (par ex. festivals hors des centres urbains, réduction de la luminosité la nuit, réalisation de projets en harmonie avec la nature, préservation des habitats, création de corridors, etc.)

### Communication et sensibilisation

- Réflexion sur le climat, la biodiversité ou d'autres thèmes liés à la durabilité au sein de l'équipe
- Sensibilisation ciblée du public vis-à-vis du climat, de la biodiversité ainsi que d'autres thèmes liés à la durabilité

---

<sup>5 5</sup> Nous recommandons aux services de promotion culturelle de communiquer ces conditions conformément aux réglementations cantonales ou municipales.

### Engagement continu et partenariats

- Planification globale du projet ou conseil en matière d'impact climatique (par exemple utilisation d'un calculateur CO<sub>2</sub>, etc.)
- Thématization active et conception au sein de groupes de travail, de coalitions ou de partenariats (par ex. coopération avec d'autres organisatrices et organisateurs lors de la réalisation du programme)
- Déclaration officielle/publication de la déclaration d'engagement afin de donner l'exemple

Champ de commentaires ouvert (par ex. défis, obstacles, considérations)

Des informations complémentaires concernant le climat et l'écologie, mais aussi des outils et des conseils sont par exemple disponibles sous [tatenbank.org](http://tatenbank.org).

Pour les questions récurrentes, il peut être judicieux de demander conseil ou d'établir un bilan carbone.

## **Annexe 4: Guide pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des institutions culturelles**

Cf. Document séparé

## Guide pour la réduction des émissions de CO2 des institutions culturelles

### Un guide du Dialogue Culturel National (DCN)

Avec le soutien de : reflector, Amstein + Walthert

Publication : mars 2024

### À propos du Dialogue Culturel National (DCN)

Le Dialogue Culturel National (DCN) est un instrument permettant à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes d'analyser ensemble les défis de la politique culturelle nationale et de développer des mesures harmonisées pour y répondre, tout en respectant la souveraineté des cantons en matière culturelle. L'une des priorités fixées pour la période 2021-2024 est l'écologie dans le domaine de la culture. Un groupe de travail ad hoc s'est penché sur ce thème pendant deux ans et a élaboré des recommandations et des outils destinés aux responsables de la promotion de la culture et aux acteurs et actrices culturels.

Les deux outils suivants ont été développés :

« Guide Réduction de l'impact climatique pour les projets culturels » (LIEN)

« Guide pour la réduction des émissions de CO2 des institutions culturelles » (présent guide)

### À propos du présent guide

Le « Guide pour la réduction des émissions de CO2 des institutions » entend fournir un outil d'orientation, d'évaluation et un plan d'action aux institutions culturelles.

Il se présente comme une liste de contrôle, divisée en sept **champs d'action** :

A) Énergie

B) Mobilité (y c. l'hébergement)

C) Restauration

D) Production et matériel

E) Technique

F) Consommables et prestations de tiers

G) Eau et biodiversité

Les institutions culturelles pourront ainsi dresser un état des lieux des mesures déjà mises en œuvre dans chaque champ d'action et de celles planifiées. Le guide les aidera à prendre des mesures concrètes pour réduire leur empreinte écologique et à suivre les progrès accomplis.

Le guide s'inspire des documents suivants :

- le guide « Zero Carbon Culture » développé par l'organisation Julie's Bicycle en collaboration avec la ville de Manchester

- le « Green Guide » de reflector (<https://reflector.eco/fr/green-guide/>)

Des **liens et outils d'approfondissement** sont proposés à la fin du guide.

### Légende de la liste de contrôle

- **Planifié (mois/année)** : mesures planifiées (avec indication du mois et de l'année de mise en œuvre )

- **En cours** : mesures en cours de mise en œuvre (à cocher)

- **Mis en œuvre (date)** : mesures déjà mises en œuvre (avec indication du mois et de l'année de mise en œuvre )

- **Non mis en œuvre / en suspens** : mesures qui n'ont pas ou pas encore été mises en œuvre (à cocher)

- **Non pertinent** : mesures non pertinentes en l'espèce (à cocher)

### Le Green Guide de reflector

Les champs d'action définis et mesures proposées se fondent sur le Green Guide de reflector. Le Green Guide fournit aussi des astuces concrètes et inspirantes. Il mérite un coup d'œil !

[Le Green Guide de reflector](#)

<b>A) Énergie</b>						
<b>1. MONITORAGE, CONSEIL ET PROMOTION</b>	<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
1 Relever et analyser régulièrement la consommation d'énergie.						
2 Recourir au conseil énergétique (clarifier les possibilités de subventions).						
3 Identifier les appareils à forte consommation d'énergie à l'aide d'instruments de mesure (à emprunter auprès du fournisseur d'énergie).						
4 Étudier les nombreux programmes de subventions existant en Suisse dans le domaine de l'efficacité énergétique, de la rénovation d'enveloppes de bâtiments, de l'utilisation d'énergies renouvelables et du passage à la technologie LED.						
<b>2. RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
5 Diminuer la température ambiante (chaque degré permet d'économiser 6 à 7 % d'énergie) en fonction de l'utilisation individuelle des locaux. Baisser la température la nuit et en cas d'absence prolongée.						
6 Réduire les pertes et les gains de chaleur et améliorer l'efficacité énergétique : isolation des toits, étanchéité à l'air, triple vitrage, rideaux, etc.						
7 Aérer de manière efficace (courants d'air). Éviter de laisser les portes et fenêtres entrouvertes.						
8 Au début de la saison chaude, vérifier que toutes les vannes thermostatiques fonctionnent et sont réglées sur la bonne température.						
9 Purger les radiateurs en automne.						
10 Adapter l'aération aux heures d'utilisation effective des locaux.						
11 Réduire la consommation d'eau en utilisant des régulateurs de débit.						
12 Isoler les conduites de chauffage et d'eau chaude traversant des pièces non chauffées afin de limiter les pertes de chaleur.						
13 Optimiser l'exploitation des serveurs : ne pas refroidir les serveurs lorsque la température est inférieure à 27°C. Activer les options d'économie d'énergie.						
14 Utiliser des ordinateurs portables plutôt que des PC fixes. Activer les options d'économie d'énergie.						
15 Installer des éclairages et des appareils à l'efficacité énergétique élevée : topten.ch.						
16 Optimiser l'éclairage : installer des détecteurs de mouvement et des variateurs de lumière, remplacer à court terme les ampoules traditionnelles par des LED, planifier à long terme l'installation d'éclairages à faible consommation d'énergie.						

17	Éviter le mode veille : utiliser des multiprises avec interrupteurs, éteindre totalement les appareils électriques non utilisés.						
18	Améliorer les protections solaires passives (jalousies, stores, etc.).						
<b>3. UTILISATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
19	Remplacer le chauffage au fioul ou au mazout par des énergies renouvelables telles que les pompes à chaleur, le raccordement au chauffage à distance ou le chauffage à pellets de bois. En cas de loyer/bail à ferme : prendre contact avec le propriétaire du bâtiment (clarifier les possibilités de subvention).						
20	Produire sa propre énergie renouvelable (par ex. panneaux solaires) ou adhérer à une coopérative scolaire (clarifier les possibilités de subvention).						
21	Choisir des fournisseurs d'énergie régionaux et opter pour 100 % de courant vert.						
22	Lors de manifestations : louer des infrastructures mobiles produisant de l'énergie renouvelable, par ex. douches solaires, stations de recharge de téléphones portables solaires ou avec pédalier. Préférer le réseau d'électricité à un générateur et un générateur hybride ou aux huiles végétales recyclées à un générateur diesel.						
<b>4. COLLABORATION AVEC LES FOURNISSEURS, LES PRESTATAIRES ET LES PARTENAIRES</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
23	Demander aux fournisseurs et aux prestataires (énergie, maintenance, production, technologies numériques, etc.) s'ils proposent des solutions à faible consommation et émission d'énergie.						
24	Inclure l'efficacité énergétique et l'approvisionnement énergétique à faibles émissions ou exempt d'émissions dans les mises aux concours et les exigences contractuelles.						
25	En collaboration avec les partenaires (par ex. manifestations, expositions, productions), élaborer un plan énergétique (besoins énergétiques et approvisionnement, mesures d'économie d'énergie, etc.).						

<b>B) Mobilité (y c. l'hébergement)</b>							
<b>1. DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
26	Relever, évaluer et analyser les déplacements professionnels de l'équipe et des artistes. Sensibiliser à la question et développer une attitude commune afin d'optimiser et d'éviter les déplacements.						
27	Limitier activement les déplacements (p. ex. organiser des vidéoconférences/téléconférences, se demander si un déplacement est réellement nécessaire, etc.).						
28	Fixer des objectifs vérifiables.						
29	Élaborer un règlement/des lignes directrices pour les déplacements de l'équipe et des artistes, définir des critères de durabilité (cf. <i>Green Guide/Mobilité</i> ).						
30	Optimiser la planification des déplacements (planifier à l'avance, grouper les dates et les déplacements, organiser des réunions virtuelles, nouer des partenariats pour réduire l'impact écologique des tournées).						
31	Créer des incitations pour l'équipe et les artistes à se déplacer de manière écoresponsable en utilisant les transports de proximité (par ex. proposer des réductions pour les transports publics).						
32	Encourager la collaboration avec les artistes locaux.						
<b>2. MOYENS DE TRANSPORT ET TRANSPORTS</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
33	Choisir des moyens de transport à faibles émissions. Privilégier le train et les bus/autocars de tourisme, éviter ou réduire les déplacements en voiture et en avion, en particulier pour les courts trajets, ainsi que les voyages en classe affaires.						
34	Encourager le covoiturage.						
35	Compenser les voyages en voiture ou en avion qui ne peuvent être évités.						
36	Contrôler son parc de véhicules (efficacité, type de propulsion, état, taux d'utilisation) et collecter les données en matière de mobilité : consommation de carburant et/ou kilomètres parcourus.						
37	Optimiser la flotte de véhicules selon les dernières normes écologiques et utiliser les services de partage de véhicules (par ex. Mobility). Lors de l'achat de véhicules individuels, privilégier les modèles adaptés à l'usage prévu, économes en ressources et efficaces sur le plan énergétique.						
38	Diversifier la flotte : vélos, vélos cargos électriques, vélos à assistance électrique, etc.						
39	Pour les véhicules (de location), choisir de petits modèles, à faibles émissions de gaz d'échappement, électriques ou hybrides.						
40	Utiliser des vélos cargos lors de courts trajets. Envisager l'acquisition d'un vélo cargo personnel.						



41	Réduire le nombre de transports en optimisant le taux d'utilisation des véhicules.						
42	Former les conducteurs et les conductrices à une conduite plus écoresponsable.						
	<b>3. HÉBERGEMENT</b>	<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
43	Recenser le nombre de nuitées de l'équipe et des artistes. Éviter les nuitées superflues.						
44	Réserver des hébergements situés à proximité du lieu de la manifestation et bien desservis par les transports publics.						
45	Lors de la réservation, privilégier les hôtels/hébergements écoresponsables (par ex. label de durabilité, offre végétarienne, énergies renouvelables, etc.).						
46	Choisir des hôtels 3 étoiles plutôt que 5 étoiles.						
	<b>4. MOBILITÉ DU PUBLIC</b>	<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
47	Analyser les déplacements du public dans le cadre d'un sondage ou à l'aide du système de billetterie, puis utiliser les résultats pour définir des mesures propres à encourager les déplacements écologiques. Évaluer et communiquer les résultats.						
48	Optimiser l'infrastructure pour encourager les déplacements écoresponsables.						
49	Encourager le covoiturage et indiquer/proposer des solutions à faible empreinte carbone.						
50	Créer des incitations pour l'utilisation des transports publics (par ex. proposer un billet combiné avec transports publics inclus).						
51	Adapter les horaires de l'événement aux horaires de circulation des transports publics.						
	<b>5. SENSIBILISATION</b>	<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
52	Informier clairement le public des possibilités de déplacements écoresponsables et l'inciter à choisir l'une de ces options.						
53	Inciter le public à se déplacer de manière écoresponsable en utilisant les transports de proximité (cf. <i>Green Guide</i> /Mobilité).						
54	Thématiser l'engagement de l'institution dans le domaine de la mobilité écologique.						

<b>6. MOBILITÉ DES COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES (PENDULAIRES) ET DES ARTISTES (etc.)</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
55	Interroger les collaborateurs et collaboratrices sur leur mobilité pendulaire (type de mobilité, trajets parcourus, raisons du choix du mode de transport) et utiliser les résultats pour encourager les changements de comportement.						
56	Encourager la mobilité durable : vélo pour se rendre au travail (par ex. participation à biketowork.ch), cartes de réduction pour les transports publics pour les collaborateurs et collaboratrices, covoiturage ou encore gratuité des transports publics pour les auxiliaires et les bénévoles.						
57	Installer des infrastructures pour promouvoir la mobilité douce (à vélo, à pied), par ex. des espaces de stationnement pour vélos, des douches et des vestiaires.						

<b>C) RESTAURATION</b>						
<b>1. OFFRE ET APPROVISIONNEMENT DURABLES</b>	<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
58	Privilégier les aliments végétaux (restaurant, service de traiteur, cuisine commune). Limiter les produits d'origine animale ou, mieux, les supprimer totalement.					
59	Éviter le gaspillage alimentaire.					
60	Choisir des aliments issus d'une agriculture écologique (p. ex. Demeter, production biologique, etc.).					
61	Éviter les aliments transportés par avion.					
62	Choisir des fruits et légumes locaux et de saison et éviter les légumes cultivés en serres chauffées.					
63	Collaborer avec des producteurs, fournisseurs et traiteurs locaux ou régionaux qui travaillent dans le respect de l'environnement.					
64	Réduire les produits d'agrément avec une empreinte carbone élevée comme l'alcool, le café et le chocolat et choisir ceux qui sont issus du commerce équitable.					
65	Veiller aux labels lors de l'achat des denrées alimentaires.					
<b>2. RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE</b>	<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
66	<i>Less is more</i> : réduire le nombre de plats proposés, diminuer les portions (offrir la possibilité de se resservir si nécessaire) et appliquer la règle des 80 % pour le service de traiteur.					
67	Planifier de manière efficace : avant de faire les courses, passer en revue les aliments disponibles et les inclure dans la planification des menus. Utiliser un calculateur de portions pour définir précisément les quantités.					
68	Valoriser les aliments dans leur intégralité.					
69	Conserver les aliments de manière adéquate. Valoriser les restes ou les redistribuer en collaborant avec des associations. Offrir la possibilité d'emporter les repas. Mettre en place une offre « frais de la veille ».					
70	Composter les déchets alimentaires sur place ou les apporter aux points de collecte des biodéchets.					

<b>3. VAISSELLE ET EMBALLAGES</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
71	Si possible, privilégier les solutions réutilisables.						
72	Si les gobelets à usage unique sont la seule possibilité, utiliser du carton recyclé (meilleur bilan écologique).						
73	Proposer de la nourriture de type <i>finger food</i> afin de limiter autant que possible la quantité de vaisselle utilisée.						
74	Laver la vaisselle avec des produits écologiques (sans phosphates). Utiliser un lave-vaisselle présentant une haute efficacité énergétique et ne le faire fonctionner que lorsqu'il est plein.						
75	Utiliser les emballages à bon escient (les emballages empêchent les aliments de s'abîmer) et limiter leur nombre autant que possible.						
76	Éviter les emballages inutiles, coûteux et lourds (par ex. verres à usage unique). Privilégier les emballages légers et/ou réutilisables (les contenants à boissons en PET ou en carton obtiennent des résultats comparables au verre réutilisable).						
77	Renoncer aux emballages en bioplastiques issus de ressources renouvelables.						
78	Proposer de l'eau du robinet plutôt que de l'eau minérale en bouteille (en plastique).						
<b>4. INFORMATION, SENSIBILISATION, FORMATION CONTINUE</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
79	Informers les personnes de manière transparente et les sensibiliser à une alimentation durable.						
80	Créer des incitations (par ex. indiquer les plats végétariens/végétaliens en premier sur le menu, proposer systématiquement du lait végétal, etc.) (cf. <i>Green Guide/Restauration</i> ).						
81	Acquérir le savoir-faire et former l'équipe à la cuisine végétarienne/végétalienne.						
82	Assurer le transfert de connaissances interne grâce à des canaux d'échange appropriés.						

<b>D) Production et matériel</b>						
<b>1. S'ORGANISER</b>						
	Planifié (mois/année)	En cours (x)	Mis en œuvre (mois/année)	Non mis en œuvre / en suspens (x)	Non pertinent (x)	Remarques et commentaires
83						Définir les rôles et susciter l'engagement : mobiliser d'emblée toutes les personnes impliquées dans le processus de production et fixer les bases d'une production écologiquement durable dans une convention interne. Organiser des réunions régulières autour de la durabilité.
84						Intégrer les exigences environnementales dans les mandats de planification, les contrats, etc.
85						Désigner une personne chargée de la vue d'ensemble de la mise en œuvre des mesures de durabilité.
86						Inclure les coûts des mesures de durabilité dans le budget. Prévoir du temps pour la recherche de matériaux de remplacement plus écologiques.
<b>2. INSTAURER LA PENSÉE CIRCULAIRE</b>						
	Planifié (mois/année)	En cours (x)	Mis en œuvre (mois/année)	Non mis en œuvre / en suspens (x)	Non pertinent (x)	Remarques et commentaires
87						Comprendre et mettre en œuvre le principe de la pensée circulaire. Assurer le transfert de connaissances au sein de l'équipe (cf. <i>Green Guide/Production</i> ).
88						Rechercher et nouer des partenariats pour réfléchir conjointement à la question de la durabilité de la production.
89						S'adjoindre les compétences de spécialistes.
90						Partager avec la branche les expériences et le savoir-faire acquis.
<b>3. ÉVITER, RÉDUIRE ET RÉUTILISER</b>						
	Planifié (mois/année)	En cours (x)	Mis en œuvre (mois/année)	Non mis en œuvre / en suspens (x)	Non pertinent (x)	Remarques et commentaires
91						Déterminer quels objets et matériaux peuvent être évités.
92						Réutiliser, réparer ou adapter les matériaux et objets de son stock/entrepôt. Garder et documenter ce qui est en bon état. Permettre l'accès à son stock/entrepôt.
93						Utiliser des tailles standard et construire des structures résistantes et facilement démontables afin de pouvoir réutiliser et recycler le matériel.
94						Acheter de la seconde main et partager le matériel. Privilégier les fournisseurs régionaux.

<b>4. ACHETER DU NOUVEAU MATÉRIEL</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
95	Consigner le matériel utilisé et le volume de déchets produit pour évaluer les fluctuations et prendre des mesures si nécessaire.						
96	Définir des normes ou des critères environnementaux en fonction du matériel ou du type de produit (par ex. FSC pour le bois et les produits à base de bois ; couleurs sans composés organiques volatils [COV] ou à base d'eau, vernis et huiles naturelles pour les textiles) (cf. <i>Green Guide/Production</i> ).						
97	Collaborer avec des fournisseurs dont les matériaux, les produits, les prestations ainsi que les processus d'exploitation attestent de l'engagement écologique.						
98	Renoncer systématiquement aux matériaux nocifs pour les êtres vivants et pour l'environnement (certains matériaux sont considérés comme particulièrement nocifs en raison de leur rareté, de leur mode de production ou de leur toxicité).						
99	Utiliser des matériaux naturels non traités afin de permettre un recyclage par filière.						
100	Éviter les matériaux à usage unique et encourager leur utilisation pendant une longue durée, conformément aux principes de l'économie circulaire.						
101	Veiller à la qualité et à la réparabilité pour augmenter la longévité.						
102	Construire des structures légères et faciles à transporter. Les matériaux légers ont souvent une empreinte écologique plus faible et génèrent moins d'émissions pendant le transport.						
103	Planifier suffisamment à l'avance pour éviter les commandes de dernière minute et grouper les livraisons.						
104	Choisir des matières qui se lavent facilement afin d'éviter le nettoyage chimique.						
105	Réduire le volume de déchets grâce à une planification globale. L'élimination et le recyclage des déchets doivent être des solutions de dernier recours.						
<b>5. RECYCLER ET ÉLIMINER LES DÉCHETS</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
106	Définir les catégories de tri (par ex. textiles, PET, bois, métaux) et s'informer du calendrier de collecte des déchets auprès des communes ou de Swiss Recycling. Établir un système de collecte simple et prévoir une signalétique pour les différentes catégories, par ex. des pictogrammes.						
107	Démonter les éléments et objets composés de plusieurs matériaux recyclables.						
108	Informar en interne au sujet du système de tri afin que toutes les personnes concernées y adhèrent.						

<b>E) TECHNIQUE</b>						
<b>1. MISE À PROFIT DU SAVOIR-FAIRE</b>						
	Planifié (mois/année)	En cours (x)	Mis en œuvre (mois/année)	Non mis en œuvre / en suspens (x)	Non pertinent (x)	Remarques et commentaires
109						
110						
<b>2. MATÉRIEL TECHNIQUE</b>						
	Planifié (mois/année)	En cours (x)	Mis en œuvre (mois/année)	Non mis en œuvre / en suspens (x)	Non pertinent (x)	Remarques et commentaires
111						
112						
113						
114						
115						
116						
117						
118						
119						
120						

121	Réduire le volume de déchets grâce à une planification globale. L'élimination et le recyclage des déchets doivent être des solutions de dernier recours.						
-----	---	--	--	--	--	--	--



<b>F) CONSOMMABLES ET PRESTATIONS DE TIERS</b>						
<b>1. MERCHANDISING</b>	<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
122						
	Limiter la distribution de cadeaux promotionnels ou y renoncer complètement.					
123						
	Choisir des produits pertinents issus de la production durable. Veiller aux labels et définir des standards minimaux (par ex. Fair Wear Foundation pour les textiles, FSC pour le bois, etc.).					
124						
	Collaborer avec des fabricants et fournisseurs locaux et régionaux dont les prestations et les activités attestent de l'engagement écologique et des mesures prises en faveur de l'environnement.					
<b>2. PAPIER ET IMPRIMÉS</b>	<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
125						
	Limiter ou supprimer les produits imprimés et privilégier un marketing en ligne écoresponsable. Planifier et contrôler régulièrement les tirages et/ou utiliser l'impression à la demande pour éviter la destruction des exemplaires en surplus.					
126						
	Utiliser du papier recyclé partout où cela est possible. Même labellisé, le papier en fibres vierges devrait rester une exception.					
127						
	Pour le papier en fibres vierges, veiller aux labels (écolabels de type I tels que Blauer Engel, EU Ecolabel, Österreichisches Umweltzeichen, FSC Recycled, etc.).					
128						
	Pour les publications imprimées, utiliser du papier non couché, sans chlore, recyclé ou issu de sources responsables et traité avec des encres et des procédés non toxiques.					
129						
	Collaborer avec des fournisseurs et des imprimeries dont les produits, les prestations et les activités attestent de l'engagement écologique et des mesures prises en faveur de l'environnement.					
130						
	Pour les panneaux et pancartes, demander des matériaux durables et les concevoir de manière à permettre leur réutilisation ou leur recyclage. Éviter les matériaux toxiques et/ou difficiles à recycler comme le vinyle.					
<b>3. PRODUITS DE NETTOYAGE</b>	<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
131						
	Utiliser des produits de nettoyage écologiques et biodégradables. Prendre garde aux labels correspondants (p. ex. Blauer Engel, EU Ecolabel, Cradle to Cradle, Maya).					
132						
	Limiter au maximum le nombre de produits utilisés, par ex. éviter les produits non indispensables tels que les déboucheurs de canalisations, les blocs WC, les produits désinfectants et les désodorisants.					

<b>4. PRESTATIONS INFORMATIQUES</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
133	Remplacer les serveurs locaux par des solutions de cloud. Privilégier les prestataires qui misent sur les énergies renouvelables.						
134	Choisir des hébergeurs écoresponsables dont les serveurs et les centres de calcul fonctionnent avec de l'électricité issue de sources renouvelables et qui, plus généralement, veillent à réduire leur impact environnemental.						
135	Choisir des concepteurs et conceptrices web qui appliquent les principes de l'éco-conception web (par ex. remplacer les éléments graphiques gourmands en ressources par des solutions plus légères).						
<b>5. PRESTATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
136	Opter pour une banque qui investit de manière responsable et durable ou s'engage à sortir des combustibles fossiles (notation WWF des banques de détail).						
136	Opter pour une caisse de pension dont les investissements sont conformes aux critères de durabilité.						
<b>6. NETTOYAGE</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
137	Choisir des entreprises de nettoyage dont les prestations et les activités attestent de l'engagement écologique et des mesures prises en faveur de l'environnement.						
138	Demander des produits de nettoyage qui ne contiennent pas, ou que peu, de substances chimiques ainsi que des appareils et matériaux économes en énergie et en ressources.						

<b>Eau et biodiversité</b>							
<b>1. CONSOMMATION D'EAU ET EAUX USÉES</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
139	Calculer la consommation d'eau et la production d'eaux usées (combien, où, pourquoi/comment) au moyen d'un compteur d'eau.						
140	Utiliser les nouvelles technologies pour économiser l'eau dans les installations sanitaires (par ex. pommeaux de douche et robinets à économie d'eau, utilisation de l'eau de pluie, installations de récupération des eaux grises, toilettes sèches, etc.).						
141	Assurer la maintenance et la réparation régulières des réservoirs, tuyaux, robinets, etc. pour éviter les fuites et donc le gaspillage d'eau.						
142	Éliminer les eaux usées conformément à la réglementation.						
<b>2. MESURES DE PROTECTION LORS DES MANIFESTATIONS EN PLEIN AIR</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
143	Identifier les zones qui exigent des mesures de protection particulières (par ex. aires protégées nationales : cartes interactives). Clarifier auprès de la commune si une autorisation est requise. Une évaluation cantonale est nécessaire pour chaque zone protégée.						
144	Bannir les substances dangereuses pour l'environnement (par ex. huiles, couleurs, etc.) ou les stocker et les utiliser de manière appropriée.						
145	Installer l'infrastructure (zone d'arrivée/de départ, tribunes, places de stationnement, installations sanitaires mobiles, etc.) dans la mesure du possible sur des sols imperméabilisés. Si l'infrastructure doit être construite sur un sol meuble (prairie, champ, chemin forestier, etc.), utiliser l'aide-mémoire « Manifestations en plein air ».						
146	Prévenir la pollution lumineuse pour protéger la faune (informations sur Darksky).						
<b>3. BIODIVERSITÉ</b>		<b>Planifié (mois/année)</b>	<b>En cours (x)</b>	<b>Mis en œuvre (mois/année)</b>	<b>Non mis en œuvre / en suspens (x)</b>	<b>Non pertinent (x)</b>	<b>Remarques et commentaires</b>
147	Utiliser des plantes indigènes (jardin, balcon, toit, etc.) qui attirent et nourrissent les abeilles sauvages, les papillons et les insectes.						
148	Lors de l'installation de structures temporaires, limiter au maximum l'atteinte à l'environnement et protéger la flore et la faune locales.						
149	Offrir davantage d'espace à la faune sauvage, par ex. en installant des nids de chauves-souris ou d'oiseaux, des ruches et des tas de bois mort pour les lézards et les hérissons.						

## Liens et outils pour aller plus loin

### Énergie

[PEIK - Audit énergétique pour les PME](#)

[Francsenergie](#)

[Topten.ch - Programme de subventions pour appareils professionnels efficients](#)

[Top-lumiere.ch - Promotion](#)

[Optimisation de l'exploitation - EnergieSuisse](#)

[Appels à économiser l'énergie](#)

[Plateforme « SolEctif – les coopératives solaires prennent leur essor »](#)

[Chauffez renouvelable, EnergieSuisse](#)

### Mobilité (y c. l'hébergement)

[Green Guide/Mobilité](#)

[Ecodrive](#)

[MyClimate - calculateur de CO2](#)

### Restauration

[Green Guide/Restauration](#)

[healthy3 - Plateforme d'information](#)

[Labelinfo.ch](#)

### Production et technique

[Green Guide/Production](#)

[Green Guide/Technique](#)

[Topten.ch](#)

[Bureau culturel - Location de matériel](#)

### Fournitures et prestations

[Boussole de durabilité](#)

[Toolbox pour les achats publics responsables en Suisse](#)

[Notation WWF des banques de détail](#)

### Eau et biodiversité

[DarkSky Switzerland](#)

[Aide-mémoire « Manifestations en plein air »](#)

[Mission B - Inspiration pour plus de biodiversité](#)